Compte tenu des tensions persistantes dans l'**approvisionnement de Levothyrox®**, médicament indiqué dans les hypothyroïdies, maladies de la thyroïde, Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, souhaite rappeler toutes les mesures prises pour éviter aux patients une rupture de leur traitement. Le traitement par Levothyrox® doit faire l'objet d'un suivi médical et ne doit pas être interrompu.

Ainsi, pour remplacer les dosages de Levothyrox®, temporairement indisponibles dans certaines pharmacies, le laboratoire Merck met à la disposition des pharmaciens, l'**Eutirox®**, une spécialité équivalente, commercialisée en **Italie**. En effet, dès le mois de juillet, un stock d'Eutirox avait été constitué en France, à la demande de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

En cas de délivrance de l'Eutirox®, le pharmacien remettra au patient la notice en français.

La ministre a rappelé au laboratoire Merck qu'en tant que fabricant du Levothyrox®, il est également de sa responsabilité d'assurer l'information des patients. Elle lui a demandé de mettre en place un numéro vert dédié, disponible 24h/24 et 7 jours/7 (0800 00 86 22).

Les professionnels, prescripteurs et pharmaciens, ont été régulièrement informés et sont pleinement mobilisés sur ce dispositif provisoire.

La ministre souligne l'implication importante et précieuse des pharmaciens qui accompagnent les patients pour le bon respect de leurs prescriptions.

Marisol Touraine a demandé

au laboratoire Merck, en situation de quasi  monopole, de tout mettre en œuvre pour un retour à une situation normale  le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions.